

On s'abonne à Lyon, chez:  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Pérat;  
 M. BARREAU, rue St. Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n<sup>o</sup> 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.

# L'Écho de l'Univers,

## Journal

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît  
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24

1 fr. de plus, par trimestre  
 pour l'Étranger.

La Vérité a besoin d'Écho.

LYON, 26 Septembre 1826.

Le Mandement de l'Archevêque-Administrateur de ce diocèse, concernant le Jubilé, est à la date du 15 mars dernier. Il sera publié et affiché, le 26 octobre prochain, et c'est le 29 du même mois que le Jubilé sera ouvert, à Lyon, par une procession générale. Le Mandement règle du reste les dispositions relatives à cette grande solennité religieuse.

— Nous avons annoncé, comme un bruit de ville, l'acquisition du journal dit *l'Indépendant* par les propriétaires du *Précurseur*. On dément aujourd'hui cette nouvelle, et l'on affirme que *l'Indépendant* doit se réunir, ou plutôt se vendre, au *Journal du Commerce*. On ajoute que ce dernier journal ne veut pas se charger de servir les abonnés de la *Suède* et du *Brésil*. Nous espérons cependant que tout s'arrangera à la commune satisfaction des parties. Mille Abonnés, tous de la Gascogne, viendront, par suite de ce traité, grossir le nombre toujours croissant des Lecteurs fidèles du journal acquéreur.

— Les auteurs des divers projets sur l'érection d'une nouvelle prison sont invités, par l'Autorité, à les faire retirer des bureaux de la Préfecture.

— M. le docteur Barrangeard ouvrira, le 12 octobre, un cours-pratique d'accouchemens et de maladies des femmes et des enfans.

— Le projet de la suppression de six arches du pont de la Guillotière a excité

quelques alarmes dans ce faubourg. Il est soumis maintenant à l'examen des ingénieurs, qui s'occupent des travaux indispensables, pour mettre ce territoire à l'abri des inondations.

— On sait maintenant, d'une manière positive, que la malheureuse fille qui a été tuée par un bœuf échappé des mains des garçons bouchers, sur la place des Carmes, était couturière, rue de la Limace, quartier St-Nizier. Elle n'avait pas 30 ans.

— On prétend que le pont Charles X sera livré au Public, au mois de janvier 1828. Malgré la célérité qu'on apporte dans l'exécution des travaux, il est douteux qu'ils puissent être parachevés à cette époque.

— Le 30 septembre, anniversaire de la mort du major-général Martin, un certain nombre de prisonniers pour dettes doivent être mis en liberté, par suite du paiement qui sera fait des créances pour lesquelles ils sont détenus, sur le produit des sommes affectées à cette destination par le testament du général.

— M. Nicod, médecin, s'est démis de ses fonctions d'adjoint au Maire de la Guillotière.

— Le pourvoi en cassation de Ruet et Reynard, condamnés par la Cour d'assises, dans l'affaire de Villefranche, le premier à la peine de mort, l'autre à celle de quinze ans de travaux forcés, a été rejeté, le 22 de ce mois, par arrêt de la Section criminelle.

— Nous devons rectifier une erreur qui s'est glissée, dans le compte que nous avons rendu (N<sup>o</sup> du 25 septembre) du délit imputé aux nommés Charles frères, de Vénissieux. La petite fille Adélaïde Lavernier n'est pas morte. Froissée par l'une des roues de la charrette, elle a eu seulement la cuisse fracassée. On a craint quelque temps pour ses jours; mais on espère la conserver.

— Le feu s'est manifesté, samedi matin, dans une cave de la maison n<sup>o</sup> 25, grande rue Mercière. Les pompiers s'étant promptement transportés sur les lieux, une demi-heure de travail a suffi pour éteindre cet incendie, dont les résultats ont été peu considérables.

— Le tonnerre est tombé hier, à deux heures, sur la maison située à l'angle de la place du Pont-du-Change et de la rue des bouquetiers. Il a traversé la tour qui est placée au dessus de l'escalier, et s'est précipité dans la cour où il a occasionné quelques légers dégâts. Personne n'a été blessé.

— Encore un événement dû à l'imprudence des voituriers. Un enfant a été écrasé, samedi, par une voiture dont la police a fait arrêter, sur-le-champ le conducteur. L'événement a eu lieu dans la rue Tholozan, et le procès-verbal en a été dressé par le commissaire de police Vaché.

— Nous rendrons compte, dans notre prochain N<sup>o</sup>, des jugemens rendus, par la Police correctionnelle, le 25 de

ce mois, contre les petits malfaiteurs arrêtés par le commissaire Berthoud dans la rue St-Côme, où ils avaient commis un grand nombre de larcins, et contre une femme prostituée, accusée d'avoir facilité la corruption d'un enfant de quinze ans.

### ALBUM LYONNAIS.

Peu s'en faut que M. G... de la *Gazette universelle* ne se jette dans la métépsychose. A propos de l'anecdote du chien de Liverpool, dans sa tendresse pour les bêtes, il dit qu'elles ont une âme, et il se propose d'examiner, dans un autre article, si elle est semblable à celle de l'homme, capable de connaître une autre destination que celle de vivre sur la terre. Nous craignons bien que cette intention annoncée à l'avance de confondre l'âme avec l'instinct, ne conduise le savant dont nous parlons à des conséquences absurdes. A lui permis de traiter et d'aimer les *chevaux*, mais nous le prions toutefois de mettre quelque différence entre eux et ses Lecteurs.

— L'Aristarque des *Halles de la Grenette* nous apprend que les auteurs des *Archives historiques* sont tous membres de l'Académie. Nous prendrons la liberté très-grande de lui dire qu'il connaît parfaitement, ainsi que nous, un homme de lettres estimable, qui adresse souvent des articles à ce journal, sans être *académicien*, et sans cesser pour cela de concourir au succès toujours croissant du *Bulletin de Lyon*, feuille où les formules laudatives ne sont jamais épargnées, quand il s'agit du moindre fragment tiré des *Archives*.

— Un soi-disant poète, qui se cache sous la qualification de *Vigneron du Baujolais*, vient d'exposer au grand jour un prétendu apologue sémi-politique, intitulé : *Les Hiboux*. Ce petit poème aura le sort des oiseaux nocturnes, que l'auteur a mis en scène. Il n'est pas destiné à rester long-tems en lumière. Nous lui donnons le sage conseil d'imiter ses héros, et de rester dans l'obscurité, en suivant, pour ses petits vers musqués, le conseil d'Alceste :

J'en pourrais par malheur faire d'aussi méchants,  
Mais je me garderais de les montrer aux gens.

### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

On écrit de La Motte - Chalançon (*Drôme*), sous la date du 1<sup>er</sup> septembre 1826 :

La distribution des prix du petit Séminaire de la Motte, a eu lieu, le 23 août dernier, avec toute la pompe que les localités ont pu permettre de déployer. Cette touchante cérémonie, dont la commune de la Motte n'avait jamais été témoin, avait attiré un grand concours de personnes des contrées environnantes; les jeunes lauréats ont été couronnés par les autorités du pays, sur l'invitation qui leur en avait été faite par le supérieur du petit séminaire; les acclamations les plus vives ont accueilli les élèves couronnés, pendant que la musique célébrait leur triomphe.

Les jeunes lauréats qui pour la plupart n'avaient jamais été témoins d'une pareille cérémonie, en ont reçu une impression profonde, qui sera pour eux et leurs condisciples un gage assuré d'émulation.

Un discours touchant a terminé la distribution des prix, et la satisfaction de tous les spectateurs, au nombre desquels figurait la presque totalité des pasteurs des contrées environnantes, a été, pour M. le supérieur et ses dignes collaborateurs, la récompense la plus flatteuse.

Cet établissement prend tous les jours une nouvelle consistance; des réparations, conduites avec sagesse et célérité, rendront bientôt le local susceptible de recevoir un grand nombre d'élèves; le pays est très-sain; le local occupé par les enfans est vaste et aéré; il ne regne jamais de maladies contagieuses dans cette contrée; et l'on peut affirmer que depuis trois ans aucun élève n'a été atteint de maladie sérieuse. On ne saurait trop recommander cet établissement à tous les pères de famille.

— Le défaut de récoltes a plongé les habitans de la Scanie dans la misère la plus profonde. Le gouvernement doit venir au secours des plus nécessiteux.

— M. Tharin, évêque de Strasbourg, précepteur du duc de Bordeaux, doit

entrer en fonctions, dans cette dernière qualité, au mois d'octobre prochain. On dit qu'il conservera son évêché.

— L'église de St.-Louis-au-Marais, à Paris, ayant été jugée insuffisante, une nouvelle église est construite dans le même quartier. On s'accorde généralement pour en louer l'architecture et la construction.

— Le prince de Danemarck a parcouru l'Italie: il visite dans ce moment le mont St-Bernard. Sa suite est peu nombreuse.

— Le couronnement de l'empereur Nicolas a eu lieu à Moscou le 3 de ce mois. La cérémonie a été de la plus étonnante magnificence: cent mille soldats étaient réunis autour de l'antique capitale de la Moscovie.

— Le roi de Sardaigne était de retour à Turin le 13 septembre.

— M. le Dauphin est parti le 20 au soir, de Paris, pour visiter Metz et le camp de Lunéville.

— C'est le 2 octobre prochain qu'on doit procéder au tirage de la série des annuités d'Haïti, remboursable le 1<sup>er</sup> janvier 1827.

— La plainte rendue contre M<sup>e</sup> Isambert, avocat, et le rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*, est l'objet d'une instruction active. Elle sera incessamment portée à l'audience de la Police correctionnelle.

— Un arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 5 septembre, porte que, d'après les articles 2 et 3 de l'ordonnance royale, en date du 9 mars 1826, concernant les écoles préparatoires destinées à former des sujets pour les différentes fonctions de l'instruction publique, une école préparatoire pour les lettres et pour les sciences sera établie au collège royal de Louis-le-Grand.

Les jeunes gens nommés par le Roi, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance susdite, seront admis dans ladite école préparatoire, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Un autre arrêté du même ministre

détermine les conditions d'admission ,  
et le régime de l'Ecole.

### VARIÉTÉS.

On écrit de Carcassonne , le 16  
septembre :

Le petit village de Peyriac , situé dans  
cet arrondissement , vient d'être le théâ-  
tre d'un événement désastreux : la petite  
rivière d'Argent-Double , dont le cours  
est habituellement si paisible , a dé-  
bordé , et inondé toute la plaine. Grossie  
par les eaux des pluies , cette petite  
rivière a été tout à coup convertie en  
torrent : elle entraînait tout ce qui se  
trouvait sur son passage ; les campagnes  
environnantes ont été submergées ; la  
force de l'eau était telle que plusieurs  
murs très-solidement bâtis ont été ren-  
versés de fond en comble. Les pertes  
occasionnées par cette inondation sont  
immenses. Les habitans de Peyriac et  
des villages voisins , dont la grêle avait ,  
les années précédentes , ravagé les pro-  
priétés , viennent la plupart de se voir  
enlever le peu de récolte qu'ils espé-  
raient recueillir. Dans Peyriac , l'eau  
a pénétré jusque dans l'intérieur des  
maisons ; une femme qui se trouvait au  
milieu d'un champ fut assaillie par l'eau  
et obligée , pour éviter d'être entraînée ,  
de s'attacher à un gros arbre et d'at-  
tendre dans cette position que l'eau eût  
diminué. D'autres individus eussent  
infailliblement péri si des personnes  
courageuses ne leur eussent porté des  
secours. Quelques jours avant , un  
orage avait éclaté sur Peyriac , et la  
foudre était tombée sur le clocher du  
village.

— Nous saisissons avec empresse-  
ment l'occasion de rendre un nouvel  
hommage à la magistrature française ,  
dans la personne d'un de ses membres  
les plus honorables. On ne saurait trop  
publier un fait tel que celui que nous  
allons signaler , et appeler la considé-  
ration sur son auteur. Un procès im-  
portant s'agitait devant la Cour royale  
de Bourges , entre deux habitans de  
La Châtre. Après les plaidoiries respec-  
tives des parties , on procéda au re-  
cueillement des voix ; les avis furent  
partagés : enfin , audience tenante ,  
un arrêt fut prononcé ; il exprimait  
l'opinion de la majorité de la Cour. Le

greffier , par une erreur involontaire  
sans doute , mais bien funeste , avait  
consigné dans les notes du plunitif  
tout le contraire de ce qui avait été de-  
cidé. M. le président , pressé par la ré-  
daction de plusieurs arrêts , et se fiant  
aux notes du greffier , rédigea la déci-  
sion de la Cour dans le sens de la mi-  
norité des voix. Les parties désespérées  
de cette méprise , si fatale pour elles ,  
firent des observations à M. le Président  
qui reconnut une erreur , malheureu-  
sement irréparable , puisque l'arrêt  
était enregistré. Alors , imitateur du  
vertueux Pothier , M. le Président a  
indemnisé de ses propres deniers la  
partie dont l'arrêt avait détruit les jus-  
tes espérances.

— La reine des îles Sandwich a  
adressé au capitaine Kotzbuë , qui vient  
de faire un voyage autour du monde ,  
par ordre de l'empereur de Russie , la  
lettre suivante :

« Je vous aime de tout mon cœur ,  
et plus que moi-même , et je ne puis  
vous exprimer le plaisir que j'éprouve  
à vous revoir. Vous trouverez les cho-  
ses bien changées ici. Lorsque Tamu-  
maah vivait , le pays était florissant ;  
mais à sa mort toutes les fleurs se sont  
fanées , et tout dans les îles est tombé  
en confusion. Le jeune roi est en ce  
moment à Londres : Karemaker et Ka-  
humanna sont absens ; et le chef qui  
tient leur place a trop peu d'influence sur  
le peuple pour vous recevoir d'une ma-  
nière convenable : il ne peut vous en-  
voyer autant de tarro , d'ignames et de  
cochons que vous en avez besoin. Je  
suis bien fâchée que mes vastes posses-  
sions dans l'île Mowée soient si éloig-  
nées d'ici ; si elles étaient plus près ,  
vous recevriez tous les jours beaucoup  
de cochons. Lorsque Karemaker et Ka-  
humanna seront de retour , ils vous  
fourniront tout ce dont vous avez be-  
soin. Le frère du roi reviendra avec  
eux ; mais c'est encore un enfant sans  
expérience , et qui n'est pas en état de  
distinguer le bien du mal. Je vous charge  
d'embrasser votre empereur de ma part ,  
et de lui dire quel plaisir j'aurais à l'em-  
brasser moi-même ; mais , hélas ! toute  
une mer nous sépare. N'oubliez pas de  
me recommander fortement à vos com-  
patriotes. Comme je suis chrétienne

ainsi que vous , vous excuserez ma mau-  
vaise écriture. La faim m'oblige à finir  
ma lettre , et je souhaite que vous man-  
giez aussi votre tête de cochon avec  
autant d'appétit. Je suis , avec une cons-  
tance royale , etc.

— Le libraire Touquet s'est fait l'é-  
diteur d'un in-32 , dont le titre est *L'E-  
vangile réduit à sa partie morale* , et  
d'où l'on a élagué les miracles et tout  
le côté religieux. Nous avons déjà dit  
que cet ouvrage a été saisi. Touquet a  
soutenu qu'il n'était que la première  
partie d'une publication projetée , et  
qu'il aurait été suivi plus tard de la se-  
conde. Cette distinction n'a pas été  
admise , et la suppression de l'Écrit a  
été ordonnée , ainsi que la condamna-  
tion de Touquet à neuf mois d'emprison-  
nement , cent francs d'amende et  
aux dépens.

— Le goût musical change au moins  
quatre fois par siècle. On ne doit pas  
s'étonner qu'un art d'agrément soit su-  
jet aux caprices de la mode ; mais qu'une  
science , et la plus précieuse de toutes ,  
puisque notre vie en dépend , que la  
médecine enfin n'ait pas encore de mé-  
thode fixe , voilà ce que l'on ne peut  
croire , et ce qui est pourtant. Dans  
notre enfance , on allait chercher la san-  
té chez les apothicaires ; ils la vendaient  
en paquets et en bouteilles. Dans notre  
jeunesse , nous avons vu les sangsues  
sortir de leurs étangs à la voix de M.  
Broussais : voici maintenant l'acupunc-  
ture des Chinois et de M. J. Cloquet ,  
qui paraît avec éclat sur notre horizon  
médical.

Sans doute , il est singulier qu'on ren-  
de la santé à un homme en faisant de  
son corps une pelotte d'aiguilles. Comme  
tout se perfectionne , au lieu d'aiguilles  
on se servira bientôt de lames d'épée ;  
cependant il ne faut repousser aucune  
découverte à cause de sa bizarrerie ap-  
parente ; il ne faut pas même que les  
premiers essais nous rebutent lorsqu'ils  
sont infructueux. Quand le vol auda-  
cieux des premiers ballons étonna tant  
nos pères , quelqu'un disait devant Fran-  
klin : « A quoi cela sert-il ? » — A quoi  
sert l'enfant qui vient de naître , ré-  
pondit-il ?

Tandis que les gens à système dis-

autent; que les frivoles se moquent, les vrais savans examinent les faits et les comparent; c'est ce que vient de faire M. Thion, médecin à Orléans, dans ses *Observations sur l'acupuncture*. Ce jeune docteur ne fait pas des phrases sur le fluide magnétique, l'irritabilité nerveuse, le déplacement des humeurs, mais huit fois il a eu l'occasion d'appliquer la méthode de M. Cloquet: six fois elle a réussi; deux fois le médecin en a été pour ses aiguilles, et le malade pour ses piqûres. M. Thion désigne les malades et leurs maladies, indique comment il a opéré quand le sucès a répondu à son attente; comment encore quand il a échoué. C'est la véritable manière d'écrire dans les sciences de probabilité et de conjectures: c'est la manière d'Hippocrate.

— Où va se nicher la vanité? L'huissier d'un juge-de-paix de campagne, du département de Loir-et-Cher, a porté dans une cérémonie publique la queue de la robe de ce magistrat: aussitôt grande rumeur; le corps des huissiers se tient pour déshonoré, et fait mander le confrère trop complaisant, devant le Conseil de discipline, comme ayant porté atteinte à la dignité de l'Ordre.

— On révisé en Suède, dans ce moment, toutes les institutions qui se rapportent à l'instruction publique.

— Nous recevons d'Angleterre, la nouvelle que le duc d'York, frère du roi, semble se rétablir. On croit pouvoir garantir sa prochaine guérison.

— Il paraît que les orages qui ont désolé le midi de la France, ont produit ailleurs des effets non moins désastreux. Les habitans de Kasan, en Russie, ont éprouvé un orage épouvantable, dans les premiers jours de juillet, à la suite de la plus grande sécheresse qu'on ait éprouvée dans ce pays, de mémoire d'hommes. La foudre est tombée en plusieurs endroits. Des factionnaires ont été tués à leur poste.

— Un grand nombre de négocians Grecs et Juifs ont été victimes de la peste, à Constantinople, où elle continue de faire les plus grands ravages.

— On écrit de Syrie, que les Turcs commettent les plus infâmes atrocités, sur les individus de la nation des Ansariés. On les fait décapiter sur le plus léger prétexte.

— Les chèvres de Cachemire, qu'on a transportées en Suisse, paraissent s'accommoder du climat de cette contrée, où le croisement des races a déjà produit une précieuse amélioration.

— Le séjour à Paris, de M. Canning, ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, paraît beaucoup occuper les petits journaux littéraires de la capitale. Ils vivront, pendant quinze jours, avec les jeux de mots et les épigrammes que pourra faire éclore la présence de ce diplomate anglais parmi nous.

— Il faut que l'épidémie qui désole dans ce moment la Frise, province du royaume des Pays-Bas, soit bien difficile à combattre, puisque les médecins eux-mêmes, suivant ce qu'on écrit de ce pays, succombent à ce fléau, en visitant leurs malades. Mourir de la main de son médecin, c'est procéder selon les règles; mais les malades tuer leurs médecins, c'est le renversement de toutes les idées reçues. Mêlez-vous donc ensuite de guérir vos concitoyens!

— On a retrouvé la fameuse horloge de Tompion, qui marque les heures pour une année entière; elle avait été destinée à la société des Transactions philosophiques de Londres. Les mémoires du tems rapportent que Tompion y travaillait en 1676, et que le jour où il l'acheva il fut frappé de la peste qui désolait cette capitale. Transporté sur le continent, par les soins de ses amis, Tompion y mourut. C'est James Moore qui lui avait commandé cette pièce, pour laquelle il avait reçu cent guinées; ainsi que le prouve une

inscription qu'on lit sur le cadran. Placé dans le local de la société des Transactions philosophiques, ce chef-d'œuvre était relégué, sans qu'on y fît la moindre attention, dans un grenier, avec de vieux meubles, depuis plus de cent cinquante ans. C'est une sorte de hasard qui l'y a fait découvrir, et, chose assez merveilleuse, c'est qu'à peine avait-on ôté la poussière qui le recouvrait en entier, que tout à coup les plaques d'acier et les divers rouages ont baillé d'un éclat aussi pur que s'ils sortaient de la main de l'ouvrier.

**PRIX DES GRAINS.**

Marché de Lyon du 18 au 25 Septembre 1826.  
Le double-Buisseau.

Froment beau . . . . .	4 36
Id. moyen . . . . .	4 23
Id. moindre . . . . .	4 9
Seigle beau . . . . .	2 68
Id. moindre . . . . .	2 53
Orge belle . . . . .	2 35
Id. moindre . . . . .	2 33
Mais . . . . .	2 99
Blé noir . . . . .	2 10
Avoine . . . . .	2
Pommes de terre rouges . . . . .	1 50
Id. blanches . . . . .	

**BOURSE DE PARIS.**  
COURS AUTHENTIQUE, 23 SEPT.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 23 Sept. 1826. — 98 fr. 30 c. 15 c. 10 c. 15 c. 70 c.  
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, 85 c.  
Trois pour cent, 65 f. 90 c. 80 c. 85 c.  
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1135 f.  
Action de la banque, 2015 fr.  
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,  
Rente de Naples, 75 fr. 5 c.  
Rente d'Espagne, 10 fr.  
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46 f. 1/4.  
Emprunt d'Haïti, 670 f.

**THÉÂTRE.**

La Dame voilée, ou le Château mystérieux.  
— La Ruse villageoise, ou la Maîtresse fessée.  
— Fanchon toute seule. — France et Savoie, ou le Pont de Beauvoisin.

**LOTÉRIE.**

Tirage de Paris, du 25 septembre 1826.  
19—51—28—68—41.